

VOILA POUR « VOICI »

Communiqué de Stéphane Loisy, avocat de Renaud, Cerise et Lolita Séchan

Monsieur Renaud Séchan, son épouse Christine dite " Cerise" et Madame Lolita Séchan me chargent de réagir par communiqué commun à l'article publié en date du 31 octobre 2025 par l'hebdomadaire Voici numéro 1978.

Dans un article " Renaud, son clan se déchire, entre sa fille et sa femme c'est déjà la guerre de l'héritage" l'hebdomadaire affirme de manière infondée et calomnieuse que Madame Lolita Séchan souhaiterait " écarter sa rivale", " craignant que Cerise Sechan "ne profite de la faiblesse du chanteur".

Madame Lolita Séchan nie l'intégralité de ces propos insultants qui sont reproduits à l'égard de sa belle-mère, propos dont elle s'empresse de préciser qu'elle ne les a jamais tenus..

Contrairement aux affirmations mensongères qui constituent cet article, aucun litige humain ou financier n'existe ni n'a existé entre Madame Lolita Séchan et Cerise Séchan qui entretiennent les meilleures relations humaines

Madame Lolita Séchan exerce bien, de manière parfaitement légitime, les fonctions de manageuse de son père Renaud et sans que cela ne pose un quelconque problème à Madame Cerise Séchan contrairement à ce qui est affirmé en l'absence de tout fondement.

Renaud, Lolita et Cerise sont particulièrement choqués par cette une et cet article de l'hebdomadaire Voici qui vise, de manière odieusement malicieuse à créer de toute pièce un dossier médiatique sur le triste modèle des querelles successorales des familles Hallyday et Delon.

Monsieur et Madame Renaud Séchan ainsi que Madame Lolita Séchan n'écarterent dès lors pas l'idée de poursuivre en diffamation tout article reproduisant les propos erronés et calomnieux tenus par l'hebdomadaire Voici.



RENAUD